



*La réforme des nouveaux rythmes scolaires est en phase de « mise en place obligatoire ».*

*Dans nombre de communes, elle se fait à marche forcée.*

*Les équipes enseignantes, conseils d'école, directrices et directeurs se retrouvent isolés dans ce processus quand ils n'en sont pas écartés.*

*Force est de constater de grandes disparités d'une commune à l'autre dans notre département.*

*L'élaboration des projets éducatifs territoriaux (PEDT) n'est pas imposée par les textes, mais dans les faits, la marge de liberté est quasi nulle.*

### **Les conditions d'instauration de ces PEDT sont inacceptables :**

Un PEDT pourra être validé avec des intervenants n'ayant aucune qualification.

Un PEDT pourra être validé si 100% des intervenants sont bénévoles.

Un PEDT pourra être validé si les activités périscolaires autres que de la garderie ne sont proposées qu'une fois par semaine.

Un PEDT pourra être validé si la gratuité n'est pas proposée aux familles.

### **Nous luttons :**

**Pour** une éducation nationale garantie à toutes et à tous sur tout le territoire par des enseignants fonctionnaires d'état.

**Pour** la gratuité du temps scolaire et périscolaire.

**Pour** le respect de l'indépendance professionnelle des enseignants et de la liberté pédagogique ; maîtrise de l'enseignement et des horaires de classe.

**Pour** une autre réforme des rythmes : abrogation du décret Peillon et ouverture de véritables négociations pour sa réécriture.

### **Nous protestons :**

**Contre** la dégradation de nos conditions de travail.

**Contre** la main mise des élus et des cadres territoriaux sur l'école, les horaires de travail et les missions des personnels.

**Contre** le glissement de la mise en œuvre de certains points des programmes vers les temps d'activités péri-scolaires (musique, arts plastiques, sport).

**Sur la base de ces revendications,  
les organisations syndicales des Alpes de Haute Provence  
Snuipp-FSU / SUD éducation / CGT éducation,  
se voient contraintes d'appeler une nouvelle fois les enseignants  
à se mettre en grève  
le mercredi 13 novembre.**

(Modalités d'action, dates et heures de rassemblement seront communiquées dès la rentrée)



Le SNUipp est favorable à une **véritable** réforme des rythmes scolaires.

**Parce que** la réforme Peillon ne respecte ni le rythme de l'enfant, ni celui des familles, ni celui des apprentissages.

**Parce qu'elle** ne prend pas en compte les conditions de travail des enseignants.

**Parce qu'elle** n'associe pas de manière satisfaisante les acteurs de l'animation et de l'éducation populaire.

**Parce qu'elle** met les municipalités en difficulté.

**Parce que** le Ministère de l'éducation nationale refuse de prendre en compte les remontées négatives du terrain.

**Nous nous trouvons une fois de plus dans l'obligation d'appeler les enseignants à se mobiliser.**

**Mercredi 13 novembre.**

A noter :

Des actions de boycott de cette journée sont envisagées par les parents dans certaines écoles.

Le SNUipp04 a pris contact avec les représentants de parents d'élèves afin de coordonner les actions de cette journée.

Dans les collectivités territoriales, certains personnels (ATSEM, personnels d'animation, agents techniques) inquiets de la dégradation programmée de leurs conditions de travail envisagent de se mobiliser.

La FSU04 déposera donc un préavis de grève départemental concernant l'ensemble des fonctionnaires (état, collectivités territoriales).

